C.R.F.P.A. SESSION 2013

EPREUVE DE CARACTERE PRATIQUE (3 heures, coefficient 2)

DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

Seul l'usage du Code civil, dépourvu d'annotations personnelles, est autorisé.
Durée de l'épreuve : 3 heures.

Monsieur Jean Martini et Ghislaine Durand se sont mariés, sans contrat, en 1995, à Dijon où ils résident tous deux. Ils ont aujourd'hui respectivement 40 et 38 ans et ont trois enfants, Marie, Paul et Lucien âgés de 12 ans, 9 ans et 3 ans.
Depuis deux ans déjà, le couple vit séparément. Ghislaine a refait sa vie avec Marc Duchemin. Jean Martini loue un appartement place de la République, non loin du logement de la famille situé rue du Lycée afin de pouvoir être présent le plus possible auprès de ses enfants.
Ghislaine s'est enfin décidée à déposer une requête en divorce et une ordonnance de non conciliation a été prononcée par le juge aux affaires familiales le 2 septembre 2013.
L'ordonnance prévoit que la résidence habituelle des enfants sera fixée chez la mère et que le droit de visite et d'hébergement du père s'exercera un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.
1. Jean Martini n'est pas d'accord avec cette décision. Il souhaiterait obtenir « une garde alternée ». Qu'en pensez-vous ? (deux points)
2. Le logement de la famille a été acquis en 1997 à l'aide de fonds à hauteur de 320 000 euros provenant de la succession du père de Jean Martini et ce, sans déclaration de remploi dans l'acte d'acquisition. Jean Martini est surpris de voir que rien n'est indiqué dans l'ordonnance au sujet de l'occupation à titre gratuit ou à titre onéreux du logement par son épouse. En outre, il est le seul à rembourser les échéances de l'emprunt qui restent à courir jusqu'à 2017 pour un montant de 40 000 euros en capital et 10 000 euros en intérêts (quatre points).
3. Par ailleurs, un agent immobilier « presse » monsieur Martini d'acquérir un appartement situé place Darcy. L'appartement plait beaucoup à monsieur Martini mais plusieurs autres personnes semblent intéressées. Il n'a toutefois pas les liquidités suffisantes et un emprunt se révélera nécessaire. Qu'en pensez-vous ? (quatre points)
4. Jean Martini n'est pas certain d'être le père biologique de Lucien. Il aimerait agir en contestation de paternité. Est-ce possible ? (deux points)
5. Marc Duchemin a 55 ans et est assez fortuné. Il aimerait à des fins de transmission de patrimoine adopter les enfants de Ghislaine. Il les apprécie beaucoup et aimerait les « mettre à l'abri du besoin ». Un « ami » lui a conseillé de se « pacser » préalablement à sa demande d'adoption avec Ghislaine. Qu'en pensez-vous ? (trois points)
6. Ghislaine est atteinte d'un cancer irréversible et sait que sa fin est proche. Elle n'a toutefois informé personne de son état de santé. Elle aimerait rédiger un testament dans lequel elle indiquerait que Monsieur Marc Duchemin sera l'administrateur légal des biens qui seront transmis, par succession, à ses trois enfants. Est-ce possible ? (deux points).
Questions soulevées par l'étudiant et qualité rédactionnelle : trois points.